

L'article **Type de gaz**
5682 **Argon+CO2 2.2L**

Section 1 : identifiant de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial MELANGE ARGON / DIOXYDE DE CARBONE

Synonymes --

Numéro CAS n.a. (mélange)

Numéro EINECS n.a. (mélange)

Numéro index n.a. (mélange)

* Numéro de enregistrement Les substances qui composent le mélange sont exemptées de l'enregistrement conformément aux exigences de l'article 2(7)(a), et de l'annexe IV de REACH.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations Découragé

Utilisations identifiées pertinentes: gaz technique – applications industrielles. Applications du Soudage.

Utilisations déconseillées: tous ceux non identifiés comme pertinents.

1.3 Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur / distributeur :
 KEMPER SRL
 Via Prampolini 1/Q, 43044 Lemignano di Collecchio (PR)
 Tel.: +39 0521-957111 (dalle 8.30 alle 17.00)
 Personne de contact chargée de la SDD : info@kempergroup.it

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

NOM	NATION	TELEPHONE
CEN.NAZ.INFORM.TOSSIC.FOND. S.MAUGERI (CNIT)	IT	+39 0382 24444
CENTRO ANTIVELENI, OSPEDALE NIGUARDA CA' GRANDA	IT	+39 02 66101029
TOX INFO SUISSE	CH	+41 44 251 51 51
REACH and CLP UK CA Help Desk Health and Safety Executive (HSE)	EN	+44 0151 9515897 / 0151 922 9235
Giftnotruf der Charité – Universitätsmedizin Berlin	DE	+49 030 19240
INRS, Institut National de Recherche et de Sécurité	FR	+33 (0)1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS	FR	+33 (0)1 40 05 48 48 / (0)1 40 05 41 93
Servicio de Información Toxicológica	ES	+ 34 91 562 04 20
Instituto Nacional de Emergência Médica	PT	+ 351 213 303 271
NATIONAAL VERGIFTIGINGEN INFORMATIE CENTRUM (NVIC)	NL	+31 030 274 8888

Section 2 : identification des dangers

2.1 La classification de la substance ou du mélange

Classification RÈGLEMENT (CE) N. 1272/2008:

Gaz comprimé, H280

FICHE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT 1272/2008 ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT ET (EU) 2015/830 DE LA COMMISSION DU 28 MAI 2015, RÈGLEMENT ET (EU) 2018/1881 DE LA COMMISSION DU 3 DÉCEMBRE 2018, RÈGLEMENT ET (EU)2018/2005 DE LA COMMISSION DU 18 DÉCEMBRE 2018, ODIFIANT LE RÈGLEMENT (CE) N. 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL CONCERNANT L'ENREGISTREMENT, EVALUATION, AUTORISATION ET RESTRICTIONS DES SUBSTANCES CHIMIQUES (REACH). (DATE DE LA 1° COMPILATION JANVIER 2003 ; ÉDITION MISE À JOUR. XIII - JANVIER 2019)

2.2 Éléments de l'étiquette



Pictogrammes de danger GHS

Avertissement

Attenzione

Indication de danger

H280:

Il contient du gaz sous pression; il peut exploser si chauffé

Recommandation de prudence

P410 + P403:

Protéger des rayons de soleil. Conserver dans un lieu bien ventilé

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

Numéro CAS	Numéro CE	Numéro index	Numéro de enregistrement REACH	% [en poids]	Nome	Classification RÈGLEMENT (CE) N. 1272/2008 (CLP):
7440-37-1	231-147-0	note a	note b	80 < C < 98	ARGON	Press. Gas, H280
124-38-9	204-696-9	note a	note b	2 < C < 20	DIOXYDE DE CARBONE	Liq. Gas, H280

a) substance ne figure pas à l'annexe VI, partie 3

b) Exemptions de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2, para- graphe 7, point a)

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconscient.

Déplacer la personne exposée de la zone à l'air frais.

- en cas d'inhalation: Transporter la victime dans une zone non contaminée en portant un appareil respiratoire autonome. En cas de

problèmes persistants: administrer de l'oxygène o pratique la respiration artificielle. appeler un médecin.

- en contact avec la peau: aucun risque important pour la peau n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

- en contact avec les yeux: un risque significatif n'est pas attendu dans des conditions normales d'utilisation.

- en cas d'ingestion: on ne considère pas comme un potentiel d'exposition.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En haute concentration, il peut provoquer asphyxie. Les symptômes peuvent comprendre la perte de mobilité et/ou connaissance.

Déménagement la victime à une zone non contaminée porter appareil respiratoire isolant.

Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

4.3 Indication du possible nécessité de consulter immédiatement un médecin et traitements spéciaux

En général , en cas de doute ou si les symptômes persistent , toujours faire appel à un médecin.

SECTION 5 : mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

On peut utiliser tous les moyens d'extinction connus

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'exposition aux flammes peut causer la rupture ou l'explosion du récipient

5.3 Recommandations pour les pompiers

Refroidir le récipient avec de l'eau d'une position protégée
Si possible, arrêter le débit produit.
Utiliser l'appareil respiratoire autonome dans des espaces exigus.

SECTION 6 : Mesures en cas de libération accidentelle

6.1 Précautions individuelles, les dispositifs et procédures en cas d'urgence

Evacuer la zone affectée.
Assurer une ventilation adéquate.
Porter des dispositifs adéquats de protection pour prévenir les contaminations de la peau, des yeux, des voies respiratoires et des vêtements personnels.
Si la perte se vérifié dans un espace clos et peu ventilé, il y a le danger d'asphyxie: se pourvoir d'un appareil respiratoire autonome

6.2. Précautions pour l'environnement

Essayer de fermer la fuite.
Le gaz est plus lourd que l'air et il s'accumule au niveau du plancher et des zones les plus basses (égouts, sous-sols, cavages, etc.).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de la remise en état

Si la fuite ne peut pas être arrêté, conduire le cylindre en plein air et vide dans l'atmosphère.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir aussi les sections 8 et 13.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ni manger, ni boire et ni fumer dans les zones de travail.
Pour manutentionner les récipients, utiliser des dispositifs de protection individuels adéquats, comme par exemples des chaussures contre les accidents et les gants de travail.
Manutentionner les récipients soigneusement. Eviter de les heurter violemment un contre l'autre ou contre d'autres surfaces.
Eviter aussi de les laisser tomber ou d'autres sollicitations mécaniques qui peuvent en compromettre l'intégrité et la résistance.
Ne pas permettre le reflux du gaz dans le récipient.
Ne pas vider complètement le récipient.
Eviter le remous d'eau dans le récipient.
En cas de doute contacter le fournisseur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Maintenir le récipient au-dessous de 50°C dans une zone bien ventilée.
Protéger les récipients des coups.

7.3 utilisations finales particulières

Gaz technique – applications industrielles. Applications du Soudage

Section 8 : contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limite : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 5000

Rapporté aux dioxyde de carbone ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : 9000

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Il peut former des atmosphères sous-oxygénées (O₂ au-dessous de 18%)

Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2 Protection des yeux/du visage : Utiliser les lunettes de sûreté, la visière ou l'écran facial selon la Norme EN 166

Protection de la peau : Utiliser des gants de protection moyenne selon la Norme EN 388

Protection respiratoire: On n'a pas besoin d'utiliser des dispositifs de protection dans les conditions d'utilisation normales prévues et dans les lieux de travail adéquatement ventilés.

En cas de dégagement accidentel voir point 6.1

Section 9 : propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques des

a)	Aspect	Gaz incolore
b)	Odeur	Inodore
c)	Seuil olfactif	Le seuil olfactif est subjectif et ne permet pas d'avertir d'une surexposition
d)	pH	Non applicable
e)	Point de fusion/point de congélation	Argon: -189,34 °C Dioxyde de carbone: Sublimation - 78,5 °C
f)	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Argon: -186 °C (1,013 BAR) Dioxyde de carbone: Sublimation - 78,5 °C
g)	Point d'éclair	Ne s'applique pas aux gaz et aux mélanges gazeux
h)	Taux d'évaporation	Ne s'applique pas aux gaz et aux mélanges gazeux
i)	Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
j)	Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Ininflammable
k)	Pression de vapeur	Non applicable
l)	Densité de vapeur	Argon: 5.7722 kg/m ³ (1.013 bar au point d'ébullition) Argon: 1.6903 kg/m ³ (1.013 bar a 15 °C) Dioxyde de carbone: 1.8714 kg/m ³ (1.013 bar a 15 °C)
m)	Densité relative (air = 1)	Argon: 1,38 Dioxyde de carbone: 1,52
n)	Solubilité(s)	Argon: 67 mg/l (15 °C; 1,013 bar) Dioxyde de carbone: 1.7163 vol/vol (0 °C; 1.013 bar)
o)	Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non connu
p)	Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
q)	Température de décomposition	Non applicable
r)	Viscosité	Argon: 2.1017E-04 Poise (1.013 bar e 0 °C) Dioxyde de carbone: 1.3711E-04 Poise (1.013 bar e 0 °C)
s)	Propriétés explosives;	Sans objet
t)	Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

Temperatura critica (°C)	Pressione critica (bar)	Densità critica kg/m ³	Punto triplo (temperatura)	Punto triplo (pressione)
Argon -122.46	48.63	535.6	-189.34 °C	0.687 bar
Dioxyde de carbone: 30,98	73.77	467.6	-56.56 °C	5.187 bar

Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 réactivité

Gaz inerte.

Aucun danger de réactivité autre que les effets décrits dans la sous-section ci-dessous

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

10.3 La possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des sources de chaleur/étincelles/flammes/surfaces chauffées - Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

Aucune réaction avec les matériaux courants dans des conditions sèches ou humides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devraient pas être produits.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- a) toxicité aiguë: les critères de classification ne sont pas remplis
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée: les critères de classification ne sont pas remplis
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: les critères de classification ne sont pas remplis
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: les critères de classification ne sont pas remplis
- e) mutagénicité sur les cellules germinales: les critères de classification ne sont pas remplis
- f) cancérogénicité: les critères de classification ne sont pas remplis
- g) toxicité pour la reproduction: les critères de classification ne sont pas remplis
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: les critères de classification ne sont pas remplis
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: les critères de classification ne sont pas remplis
- j) danger par aspiration: les critères de classification ne sont pas remplis

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ce produit est sans risque pour l'écologie

12.2 Persistance et dégradabilité

n.a.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

On s'attend à ce que le produit se biodégrade et qu'il ne persiste pas pendant de longues périodes dans un milieu aquatique.

12.4 mobilité dans le sol

Le mélange est un gaz, non applicable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun dommage écologique causé par ce produit

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Rejeter à l'atmosphère et dans un endroit bien ventilé.

Les bouteilles ne sont pas des contenants réutilisables. Dans le cas où le bouteille doit être placé hors d'usage, demandez au fournisseur Informations sur le recyclage.

Contact fournisseur si des instructions sont nécessaires pour l'élimination.

En général, les instructions fournies par les points 6 et 7 sont applicables pour la manipulation et les mesures à adopter en cas de dispersion accidentelle des déchets.

Section 14 : Renseignements sur le transport

14.1 Numéro ONU

UN 1956

14.2 Nom d'expédition de l'ONU

GAZ COMPRIMÉ, N.S.A (argon/dioxyde de carbone)

14.3 Classes de danger relié aux transports

2.2

14.4 Groupe d'emballage

n.a.

14.5 Les dangers pour l'environnement :

n.a.

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs

Eviter le transport sur les véhicules où la zone de charge n'est pas séparée de l'habitacle.

Assurer que le conducteur est informé sur les risques potentiels de la charge et qu'il peut intervenir en cas d'accident ou d'urgence.

Avant de transporter les récipients s'assurer qu'ils sont fermement arrimés

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC

n.a.

Autres informations

Transport maritime

EMS: F-C, S-V

Nom d'expédition: GAZ COMPRIMÉ, N.S.A (argon/ dioxyde de carbone)

Transport aérien:

Cargo Instructions d'emballage: 200

Quantité maximale: 150kg

Passagers Instructions d'emballage: 200

Quantité maximale: 75kg

ERG Code: 2L

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Les lois et règlements sur la santé, la sécurité et l'environnement spécifique à la substance ou du mélange :

Directive Seveso 2012/18/UE : non incluse

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

Article 16 : Informations supplémentaires

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement Européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement Européen (CLP)
3. Linea Guida Assogastecnici - Edizione maggio 2010
4. ESIS: European chemical Substances Information System

Contact technique : Bureau Technique

L'information contenue dans cet onglet ne concernent que le produit indiqué et ne s'appliquent pas si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres ou pour des usages différents de ceux attendus.

Les informations contenues dans ce formulaire sont fondées sur les connaissances en notre possession en date du 1 Janvier 2019.

Les utilisateurs en aval et distributeurs destinataires de cet onglet doit préparer sa fiche de données de sécurité sur la base de scénarios et de l'information pertinente.